

## Enseignement supérieur et recherche

---

### Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion

#### Annulation de l'épreuve finance du diplôme au titre de la session 2022 et date de la nouvelle épreuve

NOR : ESRS2233990A  
arrêté du 25-11-2022  
MESR - DGESIP A1-3

---

Vu décret n° 2012-432 du 30-3-2012 modifié ; arrêté du 13-2-2019

---

Article 1 - L'épreuve finance du DSCG (UE 2), qui s'est déroulée le 25 octobre 2022, est annulée.

Article 2 - L'épreuve finance du DSCG (UE 2), session 2022, est fixée à la date et aux horaires ci-après (heure métropolitaine) :  
le 5 janvier 2023, de 9 h 30 à 12 h 30.

Article 3 - La date de l'épreuve s'applique à tous les candidats, quel que soit leur lieu de résidence.

Article 4 - Les recteurs d'académie et le directeur du service inter-académique des examens et concours sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 25 novembre 2022

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,  
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, et par délégation,  
La cheffe du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe à la directrice générale,  
Laure Vagner-Shaw